



Groupe Banque européenne d'investissement

Plan d'Activité 2014-2016



PLAN D'ACTIVITÉ 2014-2016 DU GROUPE BEI

Avis importants :

Le Plan d'activité pour la période 2014-2016 a été examiné et approuvé par le Conseil d'administration de la Banque européenne d'investissement à sa réunion du 17 décembre 2013.

On notera que les données relatives aux activités menées en 2013 ne sont que des estimations qui ont été établies avant la fin de l'exercice 2013. Le document contient aussi d'autres données prévisionnelles, telles que des projections des performances financières. De par leur nature, ces estimations et ces projections peuvent se révéler inexactes.

Les données confidentielles et financièrement sensibles ont été supprimées du présent document.

PLAN D'ACTIVITÉ 2014-2016

DU GROUPE BEI

Table des matières

1.	Entretenir la dynamique en faveur de la croissance et de l'emploi.....	1
2.	Les programmes de prêt et d'emprunt pour la période 2014-2016.....	5
3.	Ventilation régionale de l'objectif visé pour les signatures de prêt	9
4.	L'activité opérationnelle.....	10
5.	Coopération avec la Commission et d'autres partenaires.....	13
6.	Gestion des risques.....	16
7.	Planification budgétaire et financière pour 2014.....	17
8.	Indicateurs de résultat	18
9.	Décisions du Conseil d'administration	20
Annexe 1		
	Activité opérationnelle à l'intérieur de l'UE.....	21
Annexe 2		
	Activité opérationnelle hors de l'UE.....	25
	Glossaire et acronymes	27

1. Entretien la dynamique en faveur de la croissance et de l'emploi

Panorama économique

Malgré quelques légers signes de redressement au niveau macroéconomique – principalement le PIB de l'UE, qui est repassé en terrain positif au deuxième trimestre de 2013 – les conséquences durables de la crise sur l'économie de l'UE devraient continuer à entraver la croissance. L'investissement reste à des niveaux inférieurs à ceux observés avant la crise presque partout, malgré le fait que le PIB réel dans l'UE est quasiment revenu aux niveaux antérieurs à la récession. La baisse du niveau d'investissement a été la plus aiguë dans les pays qui font l'objet de programmes d'aide. Une restructuration crédible du secteur financier, des réformes structurelles et un apaisement des incertitudes quant à l'évolution des politiques constituent des conditions préalables essentielles si l'on veut remédier à ce grave sous-investissement.

L'évolution de la situation économique au cours des cinq dernières années a sévèrement pénalisé l'emploi dans l'UE. Aujourd'hui, plus de 26 millions de personnes sont sans emploi dans l'UE, soit 10 millions de plus qu'avant la crise. Le chômage dans l'UE atteint des niveaux record qui n'ont pas été observés depuis plus de 10 ans. Outre ses implications sociales importantes, cette sombre situation de chômage de longue durée présente le risque de réduire structurellement le potentiel de croissance de l'UE.

Pour l'avenir, on table, entre 2014 et 2016, sur une reprise modérée dans l'UE, bien que les résultats diffèrent toujours d'un pays à l'autre. Dans la plupart des États membres, la croissance du PIB devrait osciller entre 1 % et 2 %. L'Europe de l'Est devrait afficher une croissance supérieure à celle de l'Europe de l'Ouest et reprendre ainsi le chemin de la convergence. En revanche, les pays du sud de l'Europe auront probablement plus de difficultés à compenser les effets de la crise à moyen terme. Les freins à la reprise de l'investissement sont le climat général incertain et les perspectives économiques modestes. Il ressort d'une analyse économétrique que le recul de l'investissement s'explique à 70 % environ par la conjoncture politique incertaine. Parallèlement, l'effondrement du secteur financier de l'UE a contribué à entraver l'accès aux financements, avec des incidences très différentes selon les pays, les secteurs, les segments de marché et les entreprises.

Bien qu'elle dépasse substantiellement celle enregistrée par les économies avancées, la croissance dans les marchés émergents et les économies en développement devrait être comprise entre 5 % et 6 % environ, ce qui signifie qu'elle se maintiendrait en deçà des niveaux antérieurs à la crise sur toute la période de 2014 à 2016.

La réponse de la BEI

La BEI fait partie intégrante de la stratégie de l'UE destinée à remédier aux conséquences à long terme de la crise. La Banque a participé à la réponse de l'UE à la crise en adoptant une approche clairement anticyclique et favorable à la croissance, et elle maintiendra ses objectifs ambitieux pour la période de programmation 2014-2016. Ainsi, le plan 2014-2016 prévoit des objectifs pour l'activité de prêt de 67 milliards d'EUR avec une variation de plus ou moins 10 % pour 2014 et 2015, suivis d'un retour à un objectif de prêt durable à long terme pour 2016 compris entre 50 milliards et 64 milliards d'EUR. En effet, pour 2016 et au-delà, la BEI s'efforcera de réagir de façon favorable aux évolutions des perspectives économiques et de la mesure des risques qu'elle prend afin d'optimiser les volumes de prêts et la valeur ajoutée dans les limites de la fourchette mentionnée ci-dessus.

Ainsi, afin d'accompagner la reprise économique de l'UE, la BEI prend en compte une série de facteurs en constante évolution qui détermineront la nature et l'intensité de la demande pour son intervention en 2016 et au-delà. Parallèlement, la Banque veille à ce que les niveaux d'activité soient financièrement viables dans un environnement de prêt incertain. En raison des incertitudes persistantes, les objectifs pour l'activité de prêt intègrent une fourchette de variation de +/-10 % et les prévisions pour 2016 ne sont que des fourchettes indicatives.

En tant que « Banque de l'UE », la BEI se concentre sur des projets viables dans tous les États membres de l'UE, en accordant la priorité aux projets et aux industries qui ciblent la croissance et l'emploi, en particulier dans les pays vulnérables. Elle apporte une valeur ajoutée importante en soutenant l'emploi et la croissance durable à long terme de l'UE. La pénurie de financements entravant tout particulièrement certains pays et certaines entreprises, il est crucial pour la BEI de concentrer ses efforts sur des activités renforçant la productivité, conformément au mandat qui lui est conféré. Indépendamment de son ambitieux plan d'activité, la Banque continue, outre son activité de prêt classique, à consacrer des efforts importants pour soutenir de nouvelles initiatives, contribuant ainsi à apporter des solutions innovantes à des problèmes structurels dans l'économie et à proposer des produits plus ciblés afin de répondre aux besoins en constante évolution des États membres de l'UE. La stratégie d'investissement de la Banque s'inscrit dans le droit fil des objectifs stratégiques de l'UE dans le contexte des cycles du semestre européen tels que définis par les priorités horizontales de l'enquête annuelle de la CE sur la croissance et par les recommandations connexes propres à chaque pays que doivent mettre en application les États membres.

Dans le cadre d'un certain nombre d'initiatives spéciales, y compris le programme « Compétences et emplois – Investir pour la jeunesse », le financement du commerce extérieur et les initiatives destinées aux ETI, la BEI cherche à apporter un soutien ciblé supplémentaire aux projets ayant des incidences particulièrement prononcées sur la croissance et l'emploi. La proposition d'initiative conjointe Commission-BEI en faveur des PME est un autre instrument nouveau important qui vise à éliminer les obstacles persistants au financement des PME. Pour davantage de détails sur ces initiatives spéciales, veuillez vous référer à [l'annexe 1](#). Ainsi, la BEI prend plusieurs mesures volontaristes pour faciliter encore l'activité de prêt afin d'assurer la réalisation de ses objectifs ambitieux et d'instaurer le cadre approprié pour une approche à long terme.

Afin de mobiliser un maximum de ressources au bénéfice des PME, la BEI se penche également sur le renforcement de la capacité de rehaussement de crédit du FEI via un nouveau mandat « rehaussement de crédit » de 4 milliards d'EUR au maximum, qu'elle lui confierait sur sept ans. Parallèlement, une augmentation de capital visant à couvrir les opérations de capital-risque et de garantie fait l'objet de débats avec les actionnaires du FEI. Ce dernier joue un rôle de catalyseur dans l'augmentation du financement des PME, en particulier pour ce qui est du capital d'amorçage.

S'associer à la capacité institutionnelle européenne dans l'UE au titre du prochain Cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020

Le Groupe BEI s'est engagé à travailler en étroite collaboration avec la Commission, les États membres, les banques nationales de développement et les autres parties prenantes au titre du Cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020. Il continuera à fournir des solutions conjointes innovantes et néanmoins pragmatiques et efficaces afin de mobiliser davantage d'investissements privés dans l'UE et d'accroître l'effet de levier des ressources budgétaires de l'UE et des contributions des États membres.

La principale plate-forme rassemblant le Groupe BEI et les institutions financières nationales de l'UE à 28 est l'Association européenne des investisseurs de long terme (AEILT). Créée le 5 juillet 2013 à Paris par seize institutions financières européennes, l'AEILT a tenu sa

première assemblée générale à Bruxelles le 14 novembre 2013. Après l'augmentation de capital de la BEI, c'est un moyen de plus de démultiplier l'effet de levier du Groupe BEI et des institutions financières européennes en fédérant la force financière de ces institutions pour appuyer la croissance et l'emploi par des investissements à long terme.

Au terme de plusieurs mois de négociations complexes, le Parlement européen a approuvé le 19 novembre 2013 le budget à long terme de l'UE pour la période 2014-2020. Le Conseil des ministres a approuvé le Cadre financier pluriannuel à l'occasion de la session du Conseil « Compétitivité » le 2 décembre 2013. Le budget global pour les sept prochaines années s'élève à 960 milliards d'EUR en crédits d'engagement et 908 milliards d'EUR en crédits de paiement. En 2016, la Commission devra présenter une analyse du fonctionnement du Cadre financier pluriannuel qui prendra pleinement en compte la situation économique du moment.

Au-delà des compléments apportés aux investissements généraux de la Banque au titre de l'initiative pour l'efficacité des ressources et de l'initiative pour les infrastructures stratégiques, la Commission et le Groupe BEI sont en pourparlers pour préparer la prochaine génération d'instruments financiers au titre de divers programmes européens. La mise en œuvre des nouveaux instruments financiers dans le cadre de programmes européens tels que le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) et Horizon 2020 ou des Fonds structurels et d'investissement européens (ESIF) pourra également être facilitée par des services connexes de conseil au cours des phases tant de conception que de réalisation.

Appui à la politique extérieure de l'UE

La BEI a un rôle essentiel à jouer à l'appui des politiques extérieures de l'UE via son Mandat de prêt extérieur (MPE) et l'Accord de partenariat ACP-UE (Accord de Cotonou). Le MPE pour la période 2014-2020, qui apporte une garantie du risque souverain couverte par le budget de l'UE, devrait réaffirmer le principe d'un soutien de la BEI à la réalisation des objectifs de la politique extérieure de l'UE. Il fait l'objet de négociations tripartites entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission et sera soumis à l'approbation des instances dirigeantes de la BEI probablement à la mi-2014, à expiration du mandat actuel.

Dans un contexte de budget limité au niveau de l'UE et des États membres, les négociations en cours sur le successeur du MPE ainsi que sur la garantie des États membres pour les opérations sur ressources propres dans les pays ACP seront cruciales pour la poursuite des opérations de la Banque en dehors de l'UE.

Préserver la confiance à l'égard de la Banque et de la qualité de son portefeuille

La qualité des opérations de prêt visant à assurer une intervention de la BEI à forte valeur ajoutée sera toujours recherchée, de pair avec l'accroissement ambitieux des volumes. Le renforcement du suivi des projets et la progression des programmes de conseil devraient permettre à la Banque de démultiplier encore les incidences de son activité de prêt en renforçant les fondations économiques et techniques des projets.

En sa qualité d'institution de financement de l'Union européenne, la BEI accorde une grande importance à l'intégrité et à une bonne gouvernance, et le respect des meilleures pratiques bancaires reste un élément central de la conduite de ses activités. La BEI passera en revue ses procédures et processus afin de garantir leur pertinence et leur efficacité, notamment au vu des évolutions dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Comme le veut la stratégie actuelle de la Commission en matière de responsabilité d'entreprise, la BEI intègre des considérations sociales, climatiques et environnementales dans ses opérations, ses politiques de prêt et ses critères d'admissibilité, en consultation avec les parties prenantes, dans la perspective de tirer le plus grand profit de la création de

valeurs communes entre les parties prenantes et la société dans son ensemble. La BEI doit répondre de sa politique de responsabilité d'entreprise et elle en est tenue pour responsable. Son rapport sur la responsabilité d'entreprise est vérifié ; il fixe des objectifs clairs dont la Banque rend compte chaque année et qui sont mesurés par les principaux indicateurs de résultats définis dans le présent Plan d'activité. En outre, la Banque rend compte de ses résultats non financiers selon les critères du niveau d'application le plus élevé (A+) des normes internationalement reconnues en matière de responsabilité d'entreprise de la Global Reporting Initiative (GRI).

Conclusion

La BEI maintient son objectif de dynamiser l'économie européenne par l'intermédiaire de mesures d'aide à l'investissement efficaces et performantes et reste bien placée pour favoriser la croissance durable et l'emploi. Parallèlement à l'activité classique de prêt de la BEI, de nouvelles initiatives en la matière se concentrant sur les PME et l'emploi des jeunes se concrétisent aujourd'hui. La BEI unit ses forces à celles de la Commission, des États membres et des banques nationales de développement afin d'exploiter au maximum les chances de réussite tout en prenant en compte les priorités régionales et locales en matière de croissance.

Avec l'approbation, en décembre 2013, du budget de l'UE pour le Cadre financier pluriannuel 2014-2020, la BEI participe à la vision à long terme d'Europe 2020 par la conception de nouveaux instruments financiers complémentaires et « sur mesure » et par l'élaboration de services de conseil appropriés.

Dans les régions extérieures, la Banque restera fermement engagée à soutenir la politique de l'UE. Elle accordera une attention particulière à la mise en œuvre du nouveau Mandat de prêt extérieur et à un affermissement renouvelé du dialogue avec la Commission pour ce qui est de la politique, de la stratégie et de la collaboration renforcée.

2. Les programmes de prêt et d'emprunt pour la période 2014-2016

La BEI reste déterminée à répondre à la crise par une approche clairement anticyclique et elle maintient ses objectifs ambitieux pour la période de programmation 2014-2016. La BEI confirme des objectifs pour l'activité de prêt de 67 milliards d'EUR avec une variation de plus ou moins 10 % pour 2014 et 2015. La Banque est prête à maintenir également un niveau élevé d'activité en 2016, mais de tels niveaux d'activité devront néanmoins être viables à long terme et conformes à son modèle économique global.

Si l'UE semble s'engager sur la voie d'un incertain redressement économique, la reprise reste néanmoins fragile. La BEI est tout à fait consciente que l'évolution de la conjoncture peut affecter la réalisation du présent plan. Compte tenu des incertitudes caractérisant l'environnement de prêt, de l'évolution attendue des paramètres de risque de la Banque et de ses contraintes en matière de collecte des ressources, la BEI table sur un objectif de prêt compris entre 50 milliards et 64 milliards d'EUR pour 2016 et au-delà. Lorsque la décision sera prise sur le volume d'activité approprié pour 2016, il sera tenu compte d'un ensemble de facteurs, parmi lesquels l'environnement économique et financier dans l'UE et la nécessité de préserver la solidité financière de la Banque et de trouver un bon équilibre entre la capacité de prise de risque et le volume d'activité pour conférer à ses opérations une valeur ajoutée élevée.

Programme de prêt – Défis et objectifs

Les conditions de marché pour la réalisation du programme de prêt de la BEI restent difficiles en raison des divergences économiques qui persistent au sein de l'UE. Il existe toute une série de facteurs capables de modifier sensiblement, de manière positive ou négative, les perspectives de croissance dans l'UE. Ces facteurs détermineront la nature et le degré des besoins d'intervention de la BEI dans l'UE à moyen terme :

- si le ralentissement du rythme de l'ajustement budgétaire ne se concrétise pas en 2014-2015, cela pourrait amoindrir le rebond attendu de l'investissement et de la consommation ;
- les progrès réels et perçus dans la mise en œuvre de réformes à l'échelle nationale et européenne influenceront sur les inquiétudes relatives à la viabilité budgétaire et, par conséquent, sur les différences de prix des emprunts souverains au sein de l'UE ;
- la réussite de l'assainissement des bilans des banques aura des répercussions sur la disponibilité de contreparties adéquates et sur la résurgence des prêts interbancaires transfrontaliers ;
- les progrès enregistrés dans la mise en place d'une union bancaire auront des incidences importantes sur le degré de défragmentation du secteur financier européen, sur les divergences de coûts de financement des banques et sur les contraintes pesant sur l'offre de crédit pour les PME dans certains États membres ;
- le degré de mise en œuvre des réformes structurelles influencera la productivité, la compétitivité et les déséquilibres ;
- l'évolution de la situation économique mondiale aura des répercussions sur la capacité de l'UE à (de nouveau) attirer des investissements ;
- les conséquences sociales de la crise pourraient transformer les priorités clés de l'UE et avoir des incidences sur les domaines d'intervention de la BEI. On s'attend à un renforcement des mesures et des initiatives visant la cohésion socio-économique.

L'attention de la BEI reste concentrée sur l'appui à la croissance et à l'emploi dans l'UE, en particulier par la mise au point de nouvelles initiatives et en recherchant des réponses innovantes à des problèmes structurels dans l'économie grâce à l'introduction de nouveaux instruments. À moyen terme, des possibilités d'intervention de la BEI existent dans les domaines suivants :

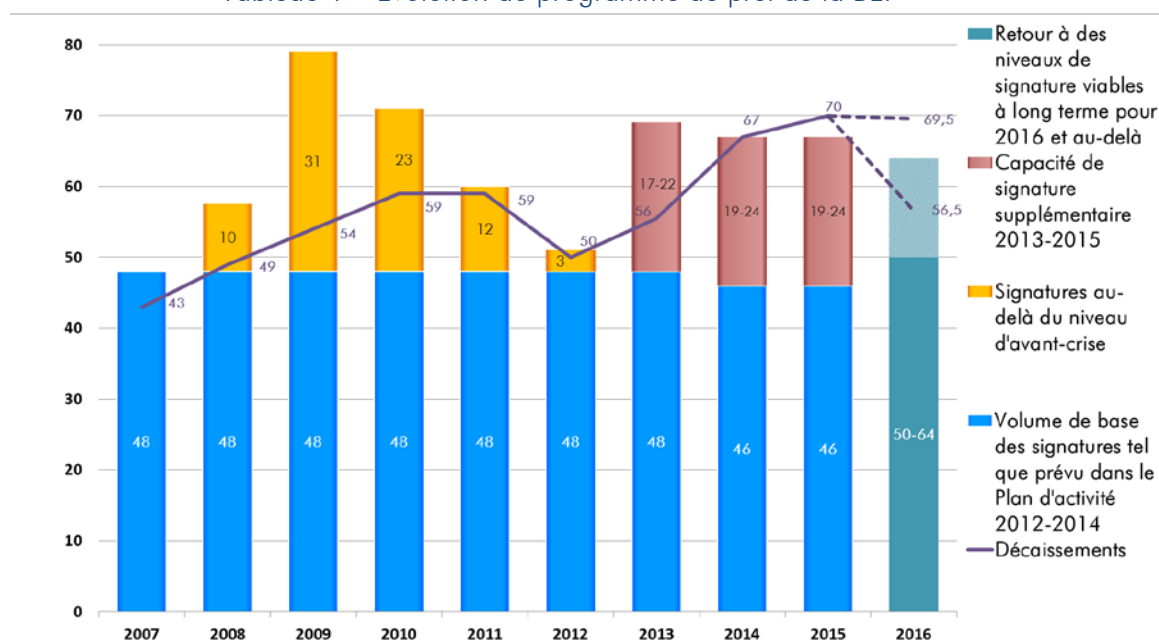
- Encourager l'accès des PME aux financements – étant donné que la demande de crédit devrait reprendre plus rapidement que la réintégration du secteur financier européen, l'offre de crédit devient un réel obstacle à l'investissement et la croissance des PME, que les outils dont dispose la BEI pourraient contribuer à atténuer.
- Outre les produits classiques destinés aux PME, la Banque explore actuellement des initiatives visant à renforcer la commercialisation du risque lié aux PME (par exemple, par la titrisation) afin d'attirer de nouveaux bailleurs de fonds, y compris des fonds de pension, des sociétés d'assurances, etc. Les prêts intermédiés aux PME et les nouveaux produits de financement des PME axés sur le marché constituent une réponse adaptée à la défaillance du marché due à la crise, qui a conduit à une divergence des modalités de financement entre les entreprises européennes en fonction de leur pays d'origine. Les activités de la BEI sont donc tout à fait adaptées pour atténuer les effets de la fragmentation financière.
- Dans les États membres qui ont traversé une profonde récession, le chômage risque de rester un défi social majeur, même lorsque l'activité économique commencera à redémarrer. La BEI concentrera son action sur des investissements assortis d'incidences à long terme, tels que des installations éducatives, des programmes de formation professionnelle, des prêts aux étudiants, des programmes de lutte contre le chômage des jeunes et de soutien à la mobilité, ou encore des logements sociaux afin de maintenir l'emploi, en particulier chez les jeunes. Outre ses investissements dans les infrastructures, le soutien que la BEI apporte aux PME est particulièrement important pour maintenir l'emploi car il s'agit d'un segment à forte intensité d'emploi.
- Les investissements dans les infrastructures au titre des initiatives en faveur des infrastructures stratégiques et de l'efficacité des ressources restent l'un des principaux leviers permettant de libérer la croissance. De nouveaux instruments tels que les obligations de projet sont proposés afin de contribuer à maintenir les niveaux d'investissement dans les infrastructures tout en répondant aux besoins de désendettement de nombreux États membres.
- En panachant ses ressources avec des fonds de l'UE, aussi bien à l'échelle de l'UE que des États membres, le Groupe BEI démultipliera les incidences de son action sur l'économie réelle tout en renforçant l'effet de levier du budget de la Commission et des États membres. La promotion et la mise en œuvre d'instruments financiers bénéficiera, le cas échéant, du soutien des services de conseil.
- La Banque poursuivra ses activités de cofinancement, d'ingénierie financière et d'assistance technique avec les fonds de l'UE afin de favoriser la cohésion en offrant une valeur ajoutée financière importante aux projets d'investissements du secteur public, en particulier dans les États membres dont les coûts de refinancement sont supérieurs à la moyenne européenne.
- La crise actuelle, à l'image de toutes les autres crises avant elle, a initié un processus de profonde évolution structurelle dans les nombreuses industries clés de l'UE. Bien qu'une telle évolution s'accompagne souvent de difficultés sociales, elle peut également entraîner une augmentation de la productivité par le biais de l'innovation et avoir des incidences positives sur la prospérité à long terme de l'UE. L'accès au financement est un frein majeur pour les nouvelles technologies et les nouveaux processus qui émergent de la crise. Par conséquent, la BEI peut jouer un rôle crucial en finançant des projets innovants dans les industries clés et en leur apportant des services de conseil.

- Au-delà de l'activité de la BEI dans des domaines liés à la crise ou à des problèmes surgissant après la crise, il ne faut pas sous-estimer la valeur ajoutée de la BEI dans des domaines où le marché présente des lacunes qui ne sont pas directement liées à la crise. C'est le cas par exemple de l'action en faveur du climat, du manque généralisé de financements pour les jeunes entreprises innovantes et pour d'autres infrastructures socio-économiques.

Programme de prêt

L'évolution historique et prévue du programme de prêt est présentée au [tableau 1](#).

Tableau 1 – Évolution du programme de prêt de la BEI



Des facteurs externes tels que la volatilité de la demande du marché ne dépendent pas de la BEI, mais ils continueront à avoir des incidences sur la mise en œuvre du Plan d'activité. Par conséquent, de même que pour le Plan d'activité 2013-2015, la souplesse est de mise dans la fixation des objectifs.

Les objectifs de signatures intègrent ainsi une fourchette de variation de +/-10 % pour refléter la conjoncture incertaine de l'activité de prêt tant au plan régional que sectoriel ainsi que les contraintes en matière de collecte des ressources et pour tenir compte du stock de prêts non décaissés.

Le programme d'emprunt engendre un plafond pour les décaissements potentiels et, par conséquent, la fourchette opérationnelle cible pour les décaissements représentera 90 % à 100 % du plafond des décaissements. Une fourchette indicative est fixée pour 2016 afin de refléter les incertitudes qui prévalent dans l'environnement de crise actuel.

Activités spéciales

Les activités spéciales à plus haut risque devraient bénéficier d'une enveloppe de 5,1 milliards d'EUR en 2014. Compte tenu d'éventuelles signatures supplémentaires liées aux nouveaux programmes du Cadre financier pluriannuel mais également de facteurs externes, tels que la demande générale des clients ou la disponibilité des sûretés, cette orientation pourrait être révisée en 2014.

La première opération dans le cadre de l'initiative « obligations de projet » a été conclue en juillet 2013 et suivie d'une deuxième en novembre 2013. Elles concernent toutes deux le secteur de l'énergie. Ces opérations confèrent une dimension importante et inédite à la contribution de la BEI au financement des infrastructures dans l'UE et d'autres obligations de projet devraient suivre, dont une première opération dans le secteur des transports au début de 2014.

Tableau 2 – Activités spéciales, partage des risques et rehaussement de crédit

	Prévisions 2013 (Mrd EUR)	Orientations		
		2014	2015	2016
		(Mrd EUR)	(Mrd EUR)	(Mrd EUR)
Activités spéciales (haut risque)				
dans l'UE	3,5	4,5	4,5	4,5
en dehors de l'UE	0,5	0,6	0,6	0,5 - 0,6
Total des activités spéciales (haut risque)	4,0	5,1	5,1	5,0 - 5,1
Partage des risques et rehaussement de crédit				
MFPR-CE	2,0	2,0	2,0	2,0
Obligations de projet	0,3	0,3	0,4	0,4
Total du partage des risques et du rehaussement de crédit	2,3	2,3	2,4	2,4

Les montants alloués aux activités hors de l'UE, au partage des risques et au rehaussement de crédit pour la période 2014-2016 dépendent du budget disponible de l'UE en vertu du Cadre financier pluriannuel 2014-2020 et du Mandat de prêt extérieur de la BEI s'y rapportant.

Programme d'emprunt (collecte de ressources)

Le sentiment du marché à l'égard des obligations de la BEI est toujours soutenu par les notes de la Banque et, plus généralement, par le ton plus positif des opinions des analystes de crédit vis-à-vis de la cote de crédit de la BEI.

La Banque prévoit actuellement d'emprunter 70 milliards d'EUR en 2014. Ce volume est identique à celui visé initialement pour 2013 et comparable au montant levé en 2012.

3. Ventilation régionale de l'objectif visé pour les signatures de prêt

Le tableau 3 présente la ventilation de l'objectif visé pour les signatures par région. Tous les objectifs présentent des fourchettes de variation de +/-10 % pour tenir compte des incertitudes persistantes entourant la demande du marché et les ressources ainsi que des besoins en matière de gestion du portefeuille de prêt.

Tableau 3 – Ventilation régionale de l'objectif visé pour les signatures de prêt

	2013 Prévisions (Mrd EUR)	2014 (Mrd EUR)	2015 (Mrd EUR)	2016 (Mrd EUR)
Total des signatures de prêt sur ressources propres				
Dans l'UE	62,0	60,0	60,0	44,0 - 57,0
Hors de l'UE	6,6	7,0	7,0	6,0 - 7,0
- dont pays préadhésion et pays voisins	4,5	5,0	5,0	4,5 - 5,0
Total des signatures de prêts sur ressources propres	68,6	67,0	67,0	50,0 - 64,0
Surcroît de signatures de prêts sur les ressources de tiers				
Facilité d'investissement, opérations sur capitaux à risque de la FEMIP et Initiative espagnole	0,7	0,7	0,8	0,8
JESSICA	0,2	0,2	0,2	0,2
Total du surcroît de signatures de prêts sur les ressources de tiers	0,9	0,9	1,0	1,0

Les « signatures » relevant de JESSICA ont trait aux signatures d'accords opérationnels avec des fonds d'aménagement urbain (FAU).

Les montants alloués aux activités hors de l'UE, au Mécanisme de financement avec partage des risques et à l'initiative JESSICA pour la période 2014-2016 sont indiqués sous réserve du budget disponible de l'UE en vertu du cadre financier pluriannuel 2014-2020 et du Mandat de prêt extérieur de la BEI s'y rapportant.

4. L'activité opérationnelle

Activité de prêt à l'intérieur de l'UE

Tableau 4 – Activité opérationnelle à l'intérieur de l'UE

(en milliards d'EUR)	Montant réalisé en 2012	Montant prévu en 2013	2014	2015	2016	Moyenne 2014-2016
Total des décaissements dans l'UE - Plafond*	44,7	50,5	61,0	64,0	50,5-62,5	58,5-62,5
Total des signatures dans l'UE	44,7	62,0	60,0	60,0	44,0-57,0	54,7-59,0
- dont scénario de base pour les signatures	42,0	42,0	40,0	40,0	40,0	40,0

*Les prévisions et les plafonds ne tiennent pas compte des « décaissements conditionnels » découlant des garanties (estimés à 1 milliard d'EUR pour 2013 et les années suivantes).

Décaissements

Comme indiqué au [chapitre 2](#), le volume total des décaissements ne doit pas excéder le plafond des décaissements déterminé par le programme d'emprunt. Les objectifs visés pour les décaissements seront définis dans une fourchette de 90-100 % du plafond des décaissements. Le plafond applicable à l'activité au sein de l'UE est fixé à 61 milliards d'EUR pour 2014.

En raison de la contraction de la demande des clients induite par plusieurs facteurs – notamment le niveau globalement faible de l'activité d'investissement et la trésorerie confortable dont disposent certains clients, ainsi que le décalage inhérent entre la signature du contrat et le décaissement des fonds –, le rythme de progression des décaissements est inférieur à celui de l'accroissement des signatures en 2013. L'augmentation du volume des signatures en 2013 se traduira par un accroissement des décaissements principalement en 2014 et au-delà.

Il est aussi noté que si le volume des nouveaux produits de garantie sans mise de fonds (par exemple, le financement du commerce extérieur et le rehaussement de crédit par des garanties) augmente, le niveau des décaissements attendus devra être ajusté et les besoins en ressources pourraient décroître au fil du temps.

Signatures

S'agissant des signatures de prêt à l'intérieur de l'UE, la Banque poursuivra son activité dans le respect des orientations définies dans le Plan d'activité 2013-2015. Par conséquent, l'objectif visé pour les signatures au sein de l'UE est fixé à 60 milliards d'EUR avec une marge de +/-10 % pour 2014.

Les défis auxquels la Banque est actuellement confrontée pour maintenir les signatures et les décaissements à un niveau élevé, ainsi que les principaux domaines de son action sont exposés au [chapitre 2](#). Le rôle de la BEI, qui consiste à relever ces défis et à apporter un soutien effectif visant à stimuler la croissance et la création d'emplois dans l'UE, est défini dans le cadre de programmes de prêt ciblés qui sont conformes à la stratégie Europe 2020 de l'UE et qui tiennent également compte des objectifs de politique publique de la BEI dans les domaines de la cohésion économique et sociale, de la croissance et de l'emploi, de la viabilité environnementale et de l'action pour le climat, tels que présentés en détail dans les tableaux du [chapitre 8](#).

En dépit de la conjoncture difficile, la Banque continue de soutenir pleinement les pays sous programme de l'UE. Les initiatives spécifiques mises en œuvre dans ces pays sous programme sont présentées de manière plus détaillée à l'[annexe 1](#).

La BEI reste déterminée à faire en sorte que les volumes de prêt élevés et les activités de conseil associées permettent de poursuivre la réalisation de projets bien ciblés et de grande qualité.

Activité de prêt hors de l'UE

Tableau 5 – Activité opérationnelle hors de l'UE

(en milliards d'EUR)	Montant réalisé en 2012	Montant prévu en 2013	2014	2015	2016	Moyenne 2014-2016
Total des décaissements hors de l'UE - Plafond	5,8	5,0	6,0	6,0	6,0-7,0	6,0-6,3
Total des signatures hors de l'UE	6,7	6,6	7,0	7,0	6,0-7,0	6,7-7,0
- dont pays préadhésion et pays voisins de l'UE	4,5	4,5	5,0	5,0	4,5-5,0	4,8-5,0

L'activité hors de l'UE demeure un volet important du programme de prêt de la Banque. L'objectif visé pour les signatures hors de l'UE est fixé à 7 milliards d'EUR avec une marge de +/-10 % pour 2014, y compris un montant indicatif prévu de 0,6 milliard d'EUR pour les activités spéciales. Les objectifs visés pour les décaissements seront définis dans une fourchette de 90-100 % d'un plafond de 6 milliards d'EUR. Se reporter à l'annexe 2 pour plus de détails.

Les dotations globales du mandat devraient être du même ordre que celles du mandat actuel.

L'environnement politique dans les pays bénéficiaires est une source notable d'incertitudes qui pèse sur les opérations menées hors de l'UE. En 2012, la Banque a renforcé son soutien aux pays partenaires méditerranéens à l'appui de la politique de l'UE pour une transition démocratique dans la région, mais elle se heurte aujourd'hui à des retards dans la négociation de nouvelles opérations du fait de l'instabilité politique. Les opérations achoppent également sur les relations qu'entretiennent l'UE et certains pays partenaires, notamment en ce qui concerne les échanges commerciaux. La capacité d'absorption des risques des banques commerciales demeure un frein à l'activité dans le secteur privé en particulier.

Accroissement de la capacité de rehaussement de crédit du FEI

En 2013, l'Instrument de financement mezzanine pour la croissance, géré par le FEI, a vu sa dotation augmentée et fusionnée avec celle du Mandat capital-risque dans le cadre d'un mandat renouvelable « Capitaux à risques » de la BEI, doté de 7 milliards d'EUR. Ces ressources supplémentaires permettront au FEI de demeurer un investisseur majeur dans le secteur du capital-risque et du capital-expansion et d'accroître la capacité de financement des partenariats nouveaux et en vigueur avec des institutions nationales de promotion économique en Europe.

Pour continuer à mobiliser le plus de ressources possible en faveur des PME, la BEI s'emploie aussi à renforcer la capacité de rehaussement de crédit du FEI en lui confiant un nouveau Mandat « rehaussement de crédit » doté de 4 milliards d'EUR au maximum, sur une période de 7 ans. En parallèle, une augmentation du capital souscrit (1,5 milliard d'EUR), assortie d'un versement en numéraire de 560 millions d'EUR pour couvrir tant les opérations de capital-risque que les garanties, est à l'étude avec les actionnaires du FEI.

Le Groupe BEI soutient les PME dans le cadre d'efforts conjoints coordonnés, où chaque institution apporte ses compétences et savoir-faire clés, en vue d'une réponse efficace aux objectifs de politique générale et aux besoins du marché dans le domaine du financement des PME en Europe. L'augmentation de capital et le relèvement de son mandat permettraient au FEI d'accroître sensiblement sa capacité de prise de risque dans le secteur du capital-risque et du capital-expansion, de lancer une série de nouvelles initiatives pilotes (par exemple, pour le financement de l'économie sociale) et de soutenir le développement d'instruments financiers conjoints de partage de risques entre la Commission et le Groupe BEI (tout particulièrement l'Initiative PME). L'activité dans ce domaine est considérée comme une contribution notable à la réalisation de l'un des grands objectifs prioritaires de la Banque.

Services de conseil (à l'intérieur comme à l'extérieur de l'UE)

La Banque entend poursuivre la mise au point de ses services de conseil à l'appui des objectifs de prêt comme des objectifs de politique générale, en conformité avec la définition des secteurs prioritaires donnée dans les orientations stratégiques approuvées par le Conseil d'administration. Le Groupe BEI adaptera ses services de conseil aux besoins spécifiques des bénéficiaires et apportera à ses clients et partenaires des solutions intégrées innovantes. Outre l'appui apporté par les services de la Banque aux promoteurs de projets dans le contexte de l'instruction et du suivi des prêts, la priorité en matière d'activités de conseil dans l'UE restera l'appui renforcé aux projets prioritaires et aux instruments financiers contribuant à la réalisation des objectifs d'Europe 2020.

À l'intérieur de l'UE et dans les pays préadhésion, la prestation de services de conseil contribuera à améliorer le degré de bancabilité des projets, ainsi que le cadre stratégique et réglementaire. Une attention particulière sera portée aux domaines qui contribuent à la croissance et à l'emploi, à l'instar des infrastructures stratégiques, de l'utilisation efficace des ressources, de l'accès aux financements et de l'innovation. Hors de l'UE, les services de conseil resteront un élément déterminant de la valeur ajoutée que la Banque apporte aux projets ; elle s'appuiera sur le savoir-faire de son personnel pour fournir des conseils techniques et stratégiques plus ciblés.

En collaboration avec la Commission, de nouveaux programmes de conseil seront également lancés à l'appui de la mise en œuvre de projets et d'instruments financiers dans les États membres. Pour plus de détails, se reporter au [chapitre 5](#). Le Groupe BEI entend aussi poursuivre son rôle crucial dans la diffusion des meilleures pratiques dans les États membres, par le biais d'instruments en vigueur comme JASPERS ou, à la demande d'un État membre en particulier, par des prestations de services de conseil sur mesure.

5. Coopération avec la Commission et d'autres partenaires

Cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2016 et autres accords majeurs

Le Groupe BEI est appelé à jouer un rôle encore accru au cours du cadre financier pluriannuel 2014-2020 pour ce qui concerne la gestion des instruments financiers, le panachage de ressources et les services de conseil. Il a montré sa capacité à encourager, par son intervention, les secteurs public et privé à investir davantage.

Le Groupe BEI poursuivra sa collaboration avec la Commission, les États membres et les banques nationales de promotion économique pour mettre en place des instruments financiers à l'appui de l'innovation, des PME, du climat, de l'environnement et de la cohésion, à l'échelle nationale ou européenne. Dans le cadre de ses programmes de conseil et d'assistance technique, la Banque contribue à une utilisation plus efficace et plus rapide des fonds européens. En particulier, JASPERS continuera à soutenir la préparation de projets d'infrastructure susceptibles de bénéficier des Fonds structurels et d'investissement européens (ESIF) et il étendra le champ de son activité à l'examen de la qualité des projets soumis pour approbation. Le Groupe BEI est également consulté pour ce qui est de l'élaboration d'instruments financiers normalisés ou prêts à l'usage. Parallèlement, la Banque continue d'entretenir une coopération étroite avec les banques nationales de développement, de par son offre de conseils et de cofinancements de projets, afin de mieux remédier aux carences identifiées du marché et de renforcer le soutien aux PME et aux projets d'infrastructure.

À l'extérieur de l'UE, la Banque exercera un effet de levier sur les dispositifs de panachage de la Commission et les contributions des États membres à l'appui des objectifs de prêt et des objectifs de politique générale. La coopération avec des banques de développement et d'autres IFI se poursuit activement et devrait s'intensifier dans le cadre des nouveaux mécanismes de financement du prochain cadre financier pluriannuel. L'initiative de délégation réciproque avec l'AFD et la KfW couvre un nombre croissant de projets situés hors de l'UE, qui sont souvent cofinancés par des aides non remboursables de l'UE. Dans les pays préadhésion et les pays voisins en particulier, la BEI devra nécessairement fournir des solutions de financement et de conseil intégrées pour accompagner l'orientation vers une approche plus sectorielle et stratégique.

La Banque applique la stratégie de la Commission en matière de responsabilité d'entreprise dans l'ensemble de ses activités ; elle intègre des considérations relatives à l'environnement, au climat et à la société, y compris les droits humains, et élabore de plus en plus ses politiques et critères de prêt en collaboration étroite avec les parties prenantes.

Perspectives à l'intérieur de l'UE

Les initiatives conjointes à venir du cadre financier pluriannuel 2014-2020 s'inscriraient dans la continuité et le développement de la coopération établie avec la Commission. Citons parmi ces initiatives la stratégie Horizon 2020 pour la recherche-développement et l'innovation (RDI), le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe à l'appui des infrastructures stratégiques (réseaux à haut débit, énergie et transports) ainsi que le Programme pour la compétitivité des entreprises et des PME. Des instruments financiers seront déployés dans le cadre d'autres programmes de l'UE comme « Erasmus pour tous » et « Europe créative ».

Au niveau des États membres, le montant des Fonds structurels et d'investissement européens alloué aux instruments financiers devrait être substantiellement relevé, l'objectif étant de renforcer l'effet de levier et l'efficacité de ces ressources. Globalement, le prochain cadre financier pluriannuel prévoit une augmentation importante des ressources disponibles à des fins de panachage et l'on table sur un accroissement de la demande de solutions de financement intégrées, englobant des services de conseil. Le montant du budget de l'UE alloué aux instruments financiers gérés conjointement, y compris ceux dont la mise en œuvre est assurée par le Groupe BEI, dépendra des négociations à venir sur les contrats de partenariat et les programmes opérationnels nationaux et régionaux. Une initiative conjointe sera lancée pour fournir aux États membres des orientations sur les aspects méthodologiques et opérationnels, ainsi que des conseils financiers pour la mise en œuvre d'instruments financiers décentralisés.

Une importance accrue sera probablement donnée au rôle et aux responsabilités de la BEI dans la promotion et la gestion des instruments financiers et on table sur une augmentation des activités de conseil. Des services de conseil spécifiques accompagneront la mise en œuvre d'instruments au titre de la stratégie Horizon 2020 (notamment dans le secteur de la RDI), voire au titre du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe dans le domaine des « obligations de projet » (y compris dans les PPP), en fonction des ressources budgétaires disponibles.

L'actuel Mécanisme de financement avec partage des risques (MFPR) constitue l'instrument financier conjoint UE-Groupe BEI le plus performant à ce jour ; il a mobilisé plus de 40 milliards d'EUR de nouveaux investissements en RDI en Europe. Un nouveau mécanisme devrait lui succéder, qui offrira une large gamme de produits davantage axés sur les entreprises de taille intermédiaire (ETI). La Banque continuera également à proposer ses services de conseil à l'appui de sa mise en œuvre. Dans le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe, il est envisagé de mettre en place un mécanisme qui succèdera à l'Instrument de garantie de prêt en faveur des Réseaux transeuropéens de transport (LGTT). Le Programme pour la compétitivité des entreprises et des PME (COSME) est appelé à devenir l'unique instrument central de l'UE exclusivement destiné aux PME du fait qu'il remplacera aussi le Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité dont le FEI gère les instruments de capital-risque et de garantie. Le programme Europe créative englobe un dispositif de garantie en faveur des secteurs de la culture et de la création qui sera mis en œuvre par le FEI.

L'Initiative pour le financement de la croissance et l'Initiative ETI sont des dispositifs pilotes déployés récemment par la Banque et la Commission au titre du MFPR et visent à assurer le financement des activités de RDI des ETI. L'Initiative conjointe en faveur des PME devrait marquer une autre étape importante vers l'étoffement de la gamme d'instruments financiers conjoints de financement avec partage des risques entre la Commission, les États membres de l'UE et le Groupe BEI à l'appui de la croissance et de la création d'emplois. Se reporter à l'[annexe 1](#) pour plus de détails sur ces initiatives.

Le Groupe BEI et la Commission étudient la conception de nouveaux instruments visant à appuyer l'éco-innovation et à accélérer les investissements à l'appui de l'efficacité énergétique, de la biodiversité et des services écosystémiques, notamment en mobilisant une partie des ressources du programme LIFE+.

Perspectives à l'extérieur de l'UE

Le Mandat de prêt extérieur émanant de l'UE, qui couvre le risque souverain en vertu de la garantie du budget de l'UE, devrait réaffirmer le principe d'un soutien de la BEI à la réalisation des objectifs de la politique extérieure européenne et renforcer la conformité et la complémentarité des opérations de la BEI avec ces objectifs. Cela suppose d'accroître les synergies avec le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et la Commission en intensifiant encore le dialogue politique et stratégique et d'améliorer le processus de consultation, d'information et de suivi. Le développement du secteur privé local, la mise en place d'infrastructures socio-économiques et l'action pour le climat demeurent les principaux

objectifs du nouveau mandat. Tant le plafond global du mandat que les plafonds régionaux et les marges de manœuvre s'y rapportant doivent encore faire l'objet d'une approbation formelle. La BEI reste prête à mettre en œuvre un mandat assorti d'une dotation comparable ou supérieure à celle du mandat en cours.

La BEI intervient dans des dispositifs de panachage majeurs à l'extérieur de l'UE et participe à la Plateforme européenne pour le panachage des fonds à l'appui de la coopération extérieure. Une augmentation très importante du volume des aides non remboursables de l'UE aux fins de panachage est envisagée durant le prochain cadre financier pluriannuel. La BEI juge réaliste de prévoir une nouvelle augmentation du panachage de ses ressources propres avec ces aides de l'UE. C'est l'occasion pour elle de mener des activités à plus forte valeur ajoutée, en particulier dans les régions où elle n'a qu'un accès très limité, voire aucun accès, à des fonds budgétaires.

6. Gestion des risques

La Banque aborde la gestion des risques d'une manière globale et dynamique, dans le cadre d'une interaction étroite entre risques, rémunération, capital et liquidité. La méthode étant celle appliquée depuis quelques années, cette présentation de la gestion des risques telle que la conçoit la Banque s'inscrit donc dans la continuité des années précédentes.

Le taux de prêts dépréciés reste bas, témoignant du maintien de l'excellente qualité des actifs. Depuis le milieu de 2012, le montant des prêts figurant sur la liste des opérations à surveiller est stable par rapport au portefeuille de risques. On notera que la plupart de ces prêts à surveiller demeurent productifs.

7. Planification budgétaire et financière pour 2014

Budget administratif 2014

Le budget des dépenses récurrentes pour 2014 qui figure dans le tableau 6 est établi sur la base d'une augmentation globale du budget des charges administratives de seulement 6,8 %, la principale composante de cette augmentation étant les frais de gestion de l'environnement de travail. Le budget des dépenses récurrentes pour 2014 garantit également la disponibilité de l'effectif minimum nécessaire pour répondre aux besoins opérationnels.

Tableau 6 – Budget total de la BEI

(Mio EUR)	Budget révisé 2013	Budget 2014	Variation globale en %
Recettes d'intermédiation et recettes administratives	1 441,9	1 612,5	11,8%
Dépréciations et charges administratives	-624,7	-667,0	6,8%
Couverture des coûts (Mio EUR)	817,2	945,5	
Couverture des coûts (%)	231%	242%	

Budget d'équipement de la BEI

Ce budget couvre les dépenses d'équipement annuelles ainsi que les projets d'investissement étalés sur plusieurs années.

Tableau 7 – Budget d'équipement de la BEI

Description (Mio EUR)	Budget annuel 2013	Budget annuel 2014	Budget pluriannuel restant
Total des dépenses d'équipement	40,6	97,0	à déterminer

Excédent net (avant provisions) et rendement des fonds propres

Tableau 8 – Excédent net de la BEI (avant provisions)

(Mio EUR)	2012 Montant réalisé	Simulations			
		2013 Montant prévu	2014 Orientation	2015 Orientation	2016 Orientation milieu de fourchette
Excédent net (avant provisions et résultat exceptionnel)	2 708	2 576	2 732	2 968	3 165
- dont excédent financier	3 039	2 963	3 155	3 413	3 643

Le rendement des fonds propres (avant provisions) a atteint un niveau élevé de 6,2 % à fin 2012. Les simulations internes font apparaître une stabilisation autour de 4,8 % de 2013 à 2016. On rappellera que ces niveaux de rendement des fonds propres ne sauraient être comparés à ceux des banques commerciales étant donné que le modèle économique de la BEI repose essentiellement sur l'octroi de prêts à long terme à des conditions avantageuses.

8. Indicateurs de résultat

Les indicateurs de résultat mettent en évidence les objectifs et les processus que la Banque juge les plus déterminants et reflètent ses grandes priorités au sein de l'UE, à savoir la croissance et l'emploi. Le volume des prêts est un aspect de la contribution de la BEI à la réalisation des grands objectifs de l'UE, mais la qualité de ces prêts est également un élément clé de cette contribution.

Tableau 9 – Indicateurs de résultat

Indicateurs de résultat		Unité	Prévision 2013	Orientations			Moyenne 2014-2016
				2014	2015	2016	
1	Total des décaissements*	Mrd EUR	55,5	67,0	70,0	56,5-69,5	64,5-68,8
	- dans l'UE	Mrd EUR	50,5	61,0	64,0	50,5-62,5	58,5-62,5
	- hors de l'UE	Mrd EUR	5,0	6,0	6,0	6,0-7,0	6,0-6,3
2	Total des signatures*	Mrd EUR	68,6	67,0	67,0	50,0-64,0	61,4-66,0
	- dans l'UE	Mrd EUR	62,0	60,0	60,0	44,0-57,0	54,7-59,0
	- hors de l'UE	Mrd EUR	6,6	7,0	7,0	6,0-7,0	6,7-7,0
3	Valeur ajoutée (évaluation selon les 3 piliers) dans l'UE : proportion d'opérations approuvées dans les catégories de notation les plus élevées						
	- 1er pilier : Qualité et contribution à la croissance durable et à l'emploi	Bonne/Excellente	%	>90	>90	>90	>90
	- 2e pilier : Contribution à la réalisation des objectifs stratégiques de l'UE et de la BEI	Domaine hautement prioritaire/Objectifs transversaux	%	>80	>80	>80	>80
	- 3e pilier : Contribution de la BEI	Significative/Majeure	%	>50	>65	>65	>65
4	Valeur ajoutée (REM) hors de l'UE et AELE : proportion d'opérations approuvées dans les catégories de notation les plus élevées						
	- 1er pilier : Contribution aux objectifs et priorités du mandat	Bonne/Excellente	%	>90	>90	>90	>90
	- 2e pilier : Qualité et solidité du projet	Bonne/Excellente	%	>90	>90	>90	>90
	- 3e pilier : Contribution de la BEI	Significative/Majeure	%	>75	>75	>75	>75
5	Part des prêts notés de A à D+		%	94	>90	>90	>90
6	Excédent net**/Rémunération des fonds propres		%	189	206	229	245
7	Ratio des coûts sur le revenu		%	17	17	16	16
8	Satisfaction du personnel		%	n/a	70	70	70
9	Mise en oeuvre des plans d'action approuvés et recommandations de l'IG - Groupe BEI		%	70	>60	>60	>60
10	Responsabilité d'entreprise - Notation externe***		%	à conf.	à conf.	à conf.	à conf.

* Les orientations de l'activité de prêt intègrent une fourchette de variation de +/-10 %.

** « Excédent net*/Rémunération des fonds propres » correspond au ratio de l'excédent net avant provisions et résultat exceptionnel sur la rémunération des fonds propres.

*** Un nouvel indicateur basé sur une autoévaluation annuelle des performances est en cours d'élaboration en 2013-2014.

Objectifs de politique publique

Le volume des prêts est un aspect de la contribution de la BEI à la réalisation des grands objectifs de l'UE, mais la qualité de ces prêts est également un élément clé de cette contribution. Celle-ci prend la forme de programmes de prêt ciblés qui sont conformes à la stratégie Europe 2020 de l'UE et qui tiennent également compte des objectifs de politique publique suivants :

- l'augmentation du **potentiel de croissance et de création d'emplois**,
- la **cohésion économique et sociale**,
- la **viabilité environnementale**,
- les projets qui contribuent spécifiquement à **l'action en faveur du climat**.

À l'exception de l'action en faveur du climat, les prévisions et orientations présentées dans le [tableau 10](#) s'appliquent aux opérations signées au sein de l'UE et dans les pays préadhésion.

Tableau 10 – Objectifs de politique publique

Objectifs de politique publique	Unité	Prévisions 2013	Orientations			Moyenne 2014-2016
			2014	2015	2016	
Opérations signées contribuant à l' augmentation du potentiel de croissance et d'emploi	Mrd EUR	49,0	46,0-51,0	46,0-51,0	36,9-47,5	43,0-49,8
Opérations signées contribuant à la viabilité environnementale	Mrd EUR	13,5	11,0-14,0	11,0-14,0	8,8-11,3	10,3-13,1
Projets « non transversaux » relatifs à la convergence et à l'action pour le climat ¹	Mrd EUR	2,0	1,0-2,0	1,0-2,0	0,8-1,0	0,9-1,7
Opérations signées contribuant à la cohésion économique et sociale et à la convergence (UE et pays préadhésion)	%	>30%	>30%	>30%	>30%	>30%
Opérations signées contribuant à l' action pour le climat (total BEI)	%	>25%	>25%	>25%	>25%	>25%

¹ Projets qui contribuent uniquement à la convergence ou à l'action pour le climat et à aucun autre objectif de politique publique.

De nombreux projets contribuent simultanément à la cohésion économique et sociale et (ou) à l'action pour le climat ainsi qu'à un ou plusieurs autres objectifs. Les objectifs concernant la cohésion économique et sociale et l'action en faveur du climat sont considérés comme « transversaux » par nature, raison pour laquelle les orientations pour ces objectifs sont exprimées en pourcentage des opérations signées sur ressources propres pour les régions concernées.

Priorités de l'activité de prêt à l'extérieur de l'UE

À l'exception des activités dans les pays préadhésion qui servent les objectifs de politique publique applicables aux États membres de l'UE et également à d'autres pays relevant du mandat extérieur, les objectifs de prêt hors UE s'articulent autour de trois axes généraux : le développement du secteur privé local, les infrastructures économiques et sociales ainsi que l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets. L'intégration régionale est un objectif transversal. Ces objectifs sont donc destinés à atténuer les effets de la crise et contribuent à remédier aux déséquilibres structurels.

9. Décisions du Conseil d'administration

Sur la base du rapport ci-joint et du débat y relatif, le Conseil d'administration a approuvé les éléments suivants :

- I. un plafond de 67 milliards d'EUR pour le volume total des **décaissements** en 2014 (70 milliards d'EUR pour 2015 et une fourchette de 56,5 milliards d'EUR à 69,5 milliards d'EUR pour 2016) ;
- II. un objectif ciblé de 67 milliards d'EUR (+/-10 %) pour 2014 en ce qui concerne le volume total des **signatures** (67 milliards d'EUR pour 2015 et une fourchette de 50 milliards d'EUR à 64 milliards d'EUR pour 2016) ;
- III. une **autorisation globale d'emprunter** pour 2014 à concurrence d'un montant maximum de 75 milliards d'EUR et, sur une base annuelle, une autorisation d'effectuer des opérations de trésorerie et sur produits dérivés ;
- IV. les dépenses et recettes du **budget administratif** et du **budget d'équipement** pour 2014. Le budget s'inscrit en augmentation de 6,8 % et traduit un ratio de couverture des coûts de 242 % ;
- V. une délégation au Comité de direction des décisions concernant les budgets des charges de personnel et administratives en rapport avec des accords de partenariat existants, pour autant que le cadre budgétaire approuvé par le Conseil d'administration pour ces partenariats soit respecté (comme avalisé dans le Plan d'activité 2013-2015) ;
- VI. le principe d'une mise à disposition en 2014 des effectifs supplémentaires et des autres ressources nécessaires pour mettre en œuvre de nouvelles initiatives, dès lors que le Conseil d'administration les aura autorisées et aura été informé de leur incidence sur le budget et le ratio de couverture des coûts pour 2014.

ANNEXES

POUR INFORMATION

Annexe 1

Activité opérationnelle à l'intérieur de l'UE

À l'intérieur de l'UE, la Banque poursuivra son activité de prêt en fonction des orientations et des objectifs de politique publique définis dans le Plan d'activité 2013-2015.

Plan d'activité pour 2014-2016 – Initiatives clés et examen de nouvelles stratégies pour soutenir la croissance et l'emploi dans l'UE

La BEI apporte une valeur ajoutée financière importante en soutenant la croissance durable et la cohésion de l'UE et de ses États membres, mais aussi en finançant les réseaux nationaux et internationaux de transport et d'énergie, les sources d'énergie durables et sûres, les investissements du secteur privé, la protection de l'environnement, l'action pour le climat et l'amélioration du milieu urbain. Outre son activité de prêt habituelle, la Banque étudie activement l'utilisation de nouveaux produits pour adapter de manière optimale son offre aux carences actuelles du marché et soutenir la croissance durable et l'emploi, en favorisant notamment la création de postes pour les jeunes. Un développement de la clientèle nouvelle est induit par plusieurs initiatives ciblées qui visent à mettre en évidence et à élargir la gamme de clients potentiels, tout en répondant à des priorités sectorielles en constante évolution :

- a. Appui aux PME – En juin 2013, le Conseil européen a préconisé dans ses conclusions un renforcement des instruments financiers de partage des risques entre la Commission européenne et le Groupe BEI pour mobiliser des investissements en provenance du secteur privé et des marchés des capitaux dans le cadre d'une initiative conjointe en faveur des PME. D'autres travaux sont en cours pour mettre en œuvre les probables décisions positives d'États membres souhaitant participer à l'Initiative en faveur des PME.
- b. Appui aux PME – Un accord de niveau de service a été signé par la BEI et le FEI en juillet 2013 concernant l'initiative conjointe BEI-FEI sur le marché des titres adossés à des actifs, qui associe la liquidité à long terme de la Banque avec des garanties de portefeuille du FEI.
- c. Appui aux PME et économie de la connaissance – À la suite de l'approbation du Conseil d'administration en juillet 2013, la Banque a lancé le programme « Compétences et emplois – Investir pour la jeunesse ». Les premières opérations ont été approuvées et signées au titre du pilier relatif aux compétences, essentiellement en faveur d'investissements consacrés à des infrastructures de formation professionnelle. Le soutien de la BEI au financement de programmes nationaux ou régionaux axés sur la jeunesse est en bonne voie. L'activité de prêt en faveur des PME cible de plus en plus les régions présentant un taux de chômage des jeunes supérieur à 25 %, à savoir les régions prioritaires dans le contexte de l'initiative « Emploi des jeunes » de l'UE, le but étant de stabiliser l'offre de postes destinés à la jeunesse. Des opérations spécifiquement destinées à soutenir les PME qui recrutent des jeunes sont actuellement en cours de négociation avec des banques intermédiaires au sein de l'UE ; les premières signatures devraient intervenir d'ici à la fin 2013. La BEI maintient le cap pour atteindre ses objectifs de 2013. Un panachage potentiel avec des ressources de l'UE, par exemple pour des rehaussements de crédit, intensifierait plus encore les effets du programme de la BEI pour l'emploi des jeunes sur la création de postes de travail destinés à la jeunesse.
- d. Appui aux PME – Forte de l'expérience acquise lors de la mise en œuvre du Mécanisme de financement du commerce extérieur en faveur des PME (*SMEs Trade Finance Facility*, STFF) en Grèce, la Banque envisage un déploiement graduel de son activité de financement du commerce extérieur au bénéfice de PME et d'ETI tout d'abord dans des pays qui font l'objet de programmes d'aide (Chypre et Portugal) et dans d'autres États membres dont les marchés présentent des carences avérées. Cette nouvelle activité permettrait de promouvoir la croissance et l'emploi au sein de l'UE, en particulier sur les marchés les plus touchés par la crise.

- e. Économie de la connaissance et appui aux PME – L'initiative pour le financement de la croissance (IFC) est une initiative pilote de la Banque et de la Commission européenne dans le cadre du Mécanisme de financement avec partage des risques (MFPR). L'IFC permettrait à la BEI de fournir, avec davantage d'efficacité et de rentabilité, des financements directs à des ETI innovantes. Cette initiative cible les ETI qui dépassent le champ d'action des bailleurs de capitaux à risque, mais ne disposent toutefois pas d'une capacité d'endettement suffisante pour obtenir des financements bancaires appropriés pour leurs activités de recherche-développement et d'innovation.
- f. Appui aux PME – L'initiative en faveur des ETI (IETI), qui s'inscrit également dans le cadre du MFPR, est en cours d'élaboration ; elle a pour but de soutenir les ETI investissant dans la recherche-développement et l'innovation en Europe par le biais de prêts intermédiés et elle consisterait pour la BEI à émettre une garantie au profit d'un intermédiaire financier. Cette garantie couvrirait partiellement le risque de crédit lié aux prêts accordés aux ETI.
- g. Appui aux PME – La BEI soutient activement des projets durables dans les secteurs de l'agriculture, de la transformation alimentaire, de la foresterie et de l'économie rurale, notamment des projets à forte intensité de recherche et d'innovation, ainsi que des initiatives visant à développer et à faciliter l'accès aux capitaux pour les PME actives dans ces secteurs. À l'extérieur de l'UE, les principaux objectifs des activités liées à l'agriculture seront la sécurité alimentaire et l'adaptation aux effets des changements climatiques.
- h. Appui aux PME et transports durables – L'initiative « Croissance bleue » représente le volet maritime de la stratégie Europe 2020. Des propositions spécifiques recourent toute une série de secteurs allant de la RDI au transport maritime et à l'extraction minière en eaux profondes, en passant par le tourisme, l'aquaculture et les infrastructures portuaires. La Banque voit son rôle se renforcer pour ce qui est d'étayer les stratégies relatives aux bassins maritimes, telles que celles concernant la mer Baltique et l'Atlantique. Ces stratégies de gestion de bassins maritimes offriront à la BEI un cadre d'interaction avec les autorités nationales et régionales afin de repérer des projets potentiels à un stade précoce.
- i. Énergie compétitive et sûre – Dans l'esprit des conclusions de l'Examen du secteur de l'énergie récemment approuvé, la Banque entend renforcer son activité de prêt en faveur du secteur de l'énergie, en particulier dans les domaines clés de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et des réseaux énergétiques. En matière d'efficacité énergétique, le travail est amorcé pour mettre au point de nouveaux instruments de financement et dispositifs d'assistance technique avec la Commission en vue d'accroître les financements disponibles pour les investissements d'efficacité énergétique de petite dimension réalisés par des PME dans les pays de la cohésion. La conception d'instruments bien ciblés reste un défi et la Banque devrait être largement sollicitée pour la préparation et la mise en œuvre de ces projets de petite dimension.
- j. Transports stratégiques – L'activité de prêt en faveur de projets liés aux transports stratégiques dynamise le marché intérieur, renforce l'intégration européenne et facilite les échanges commerciaux avec le reste du monde, tous ces éléments étant vitaux pour la reprise. Ce secteur sous-tend un grand nombre de PME et occupe une place importante dans les interventions de la BEI en faveur de la convergence et de l'action pour le climat. Non seulement la Banque continuera à soutenir le parachèvement des réseaux transeuropéens de transport (RTE-T), mais elle prêtera également main forte à d'autres projets de transports stratégiques présentant un grand intérêt pour l'Europe.

- k. Transports durables – Les investissements consentis par la BEI à l'appui de projets de transports durables constituent aussi un volet important de l'initiative pour une utilisation efficace des ressources puisqu'ils induisent une réduction de la consommation d'énergie dans le secteur des transports. La Banque a multiplié ses financements dans les transports publics ces dernières années et elle s'attachera à poursuivre en ce sens, notamment en répondant aux besoins croissants en matière de développement de transports urbains durables. En outre, la priorité sera accordée à la dimension sécurité des transports, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union.
- l. Économie de la connaissance – La BEI veillera à ce que des instruments financiers soient mis en œuvre rapidement au titre du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) de façon à lui permettre de demeurer une source majeure de fonds à l'appui des investissements de l'UE dans la prochaine génération d'infrastructures de télécommunications, en particulier les réseaux à large bande. L'accent est mis sur les projets qui ont des retombées économiques élevées, mais produisent des rendements financiers appropriés uniquement à long terme, tout en favorisant des avancées au regard des objectifs relatifs au haut débit qui sont définis dans l'initiative « Stratégie numérique pour l'Europe » (notamment l'augmentation de la couverture et de la pénétration des réseaux à haut débit, en particulier dans les régions moins densément peuplées).
- m. Économie de la connaissance – La Banque s'attache plus particulièrement à soutenir des investissements dans les technologies clés génériques (TCG), une série de technologies transversales essentielles pour l'avenir : nanotechnologies et nanoélectronique, matériaux de pointe, photonique, biotechnologies industrielles et systèmes de fabrication évolués. Sur la base d'une collaboration étroite avec la Commission européenne et les parties prenantes, le volume des prêts accordés au secteur des TCG devrait encore augmenter dans l'avenir pour représenter une part importante de l'activité de prêt en faveur de la RDI.
- n. Rénovation et revitalisation urbaines – Durant la période de programmation 2007-2013, les prêts-programmes structurels, une catégorie spéciale de prêts-cadres associant des financements à des aides non remboursables et notamment à des ressources des Fonds structurels de l'UE, sont devenus un important instrument de cofinancement pour répondre aux besoins dans le domaine du développement régional et urbain. Au cours de la prochaine période de programmation, la dimension urbaine sera prise en compte systématiquement et aura dès lors une importance bien plus grande dans les efforts déployés pour réaliser les ambitieux objectifs fixés par la stratégie Europe 2020 et l'Agenda territorial 2020 associé. Dans ce contexte, la BEI étoffe et affine ses instruments actuels pour renforcer les investissements à l'échelon local afin de contribuer au développement de villes et collectivités plus durables, notamment en apportant une assistance technique en collaboration avec la Commission européenne.

Pays sous programme

La plupart des pays faisant l'objet d'un programme d'aide devraient connaître une reprise modérée dans les années à venir, mais ils continueront à enregistrer de faibles investissements et un chômage important. Le niveau élevé de l'endettement public et la restructuration du secteur bancaire ainsi que la nécessité de trouver et de valoriser de nouvelles sources de croissance entraveront encore la croissance à moyen terme. Malgré le contexte difficile, la BEI maintient pleinement son appui aux pays sous programme en vue de surmonter la crise économique et financière.

La Grèce a terminé la troisième révision de son deuxième programme d'ajustement en juillet 2013. Après six ans d'évolution négative du PIB, l'économie devrait retrouver le chemin de la croissance en gagnant 0,6 % en 2014. Avec le versement de la deuxième tranche de 150 millions d'EUR au Fonds de garantie à l'appui des PME (soutenu par les Fonds structurels), de nouvelles signatures avec les banques grecques sont attendues dans les prochains mois. Le programme du Mécanisme de financement du commerce extérieur en faveur des PME a été lancé en juin 2013. Des discussions sont en cours avec le Fonds social européen (FSE) pour évaluer la possibilité d'utiliser une partie des ressources du FSE pour renforcer le soutien aux PME afin de réduire le chômage.

Le Portugal enregistre une évolution négative de son PIB depuis quatre ans (hormis une pause positive en 2010) et s'efforce de maintenir une austérité budgétaire dans un contexte de risques juridiques et de mécontentement social. La croissance économique devrait redevenir positive en 2014 et atteindre 0,8 %, mais les réformes structurelles destinées à dynamiser le potentiel de croissance ne porteront pleinement leurs fruits qu'à moyen ou long terme. Des débats intenses se déroulent actuellement avec les secteurs public et privé pour déterminer des projets admissibles, notamment des possibilités de panachage de ressources avec les Fonds structurels, éventuellement dans le contexte de la mise en place d'un nouvel organisme de financement du développement. En octobre 2013, la convention de garantie d'État sur portefeuille conclue avec le Portugal est entrée en vigueur. Elle devrait débloquer un nombre considérable de prêts et fournir des liquidités à l'économie, à l'appui des efforts que le Portugal déploie pour stimuler la croissance et l'emploi, en particulier concernant les investissements réalisés par les PME.

À ce jour, Chypre est le dernier État membre de l'UE à avoir bénéficié d'un programme d'aide à la suite de la crise qui a frappé son important secteur bancaire. Ce pays est entré en récession en 2012 et son économie devrait ralentir de 8,7 % en 2013 et continuer à se contracter en 2014. La BEI poursuit ses interventions en faveur de secteurs clés comme ceux de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement ainsi que des PME. Étant donné la réussite du dispositif mis en place en Grèce, la Banque travaille au lancement d'un programme de 150 millions d'EUR ciblant les PME et les ETI au titre du Mécanisme de financement du commerce extérieur.

Les perspectives des pays sous programme sont déterminées par les réformes structurelles qui y sont menées, par l'avancement des réformes institutionnelles à l'échelon européen, notamment l'union bancaire, ainsi que par les risques induits à l'échelle mondiale par le schéma de croissance des marchés émergents et par la politique budgétaire et monétaire des États-Unis d'Amérique. Les stratégies économiques influenceront donc la relance du cycle conjoncturel et financier en Europe et ailleurs dans le monde.

Activité opérationnelle hors de l'UE

Perspectives économiques

Étant donné que l'on s'attend à une persistance des conditions de crédit défavorables, en particulier pour les PME, la demande en faveur d'interventions de la BEI devrait rester élevée. L'effet de contagion de la crise de la zone euro risque d'entraver l'évolution des pays préadhésion pendant quelque temps encore. Les perspectives sont particulièrement moroses dans les Balkans occidentaux qui souffrent de l'essoufflement des exportations et de la réduction en cours du levier d'endettement des banques. La BEI continuera à jouer un rôle de chef de file dans le cadre du Plan d'action conjoint des IFI 2013-2014 élaboré avec la BERD et la Banque mondiale dans le contexte de l'Initiative de Vienne, les IFI ayant décidé d'unir leurs forces pour relever les défis de cette région grâce à une collaboration étroite en matière d'analyse économique et sur le plan opérationnel. La BEI poursuivra ses financements à l'appui d'infrastructures stratégiques et du processus de convergence économique nécessaire pour une adhésion future à l'UE.

Plan d'activité pour 2014-2016

La Banque a intensifié son activité dans les pays du voisinage oriental et en Asie centrale, cette activité reposant à présent sur une solide réserve de projets et se caractérisant par une forte dynamique. Les voisins orientaux, surtout les importateurs d'énergie, devraient continuer à ressentir les effets d'une croissance inférieure à la tendance dans la zone euro. Certains de ces pays pourraient également être sensibles à un changement de politique monétaire aux États-Unis d'Amérique étant donné que des taux d'intérêt plus élevés outre Atlantique pourraient induire une inversion des flux de capitaux, ce qui porterait préjudice aux pays fortement dépendants de capitaux externes. La BEI continuera à faciliter l'accès du secteur privé, en particulier des PME, aux financements et maintiendra son soutien aux infrastructures stratégiques et aux projets environnementaux.

Les pays voisins méridionaux traversent une phase de transformation sans précédent les obligeant à faire face à de très nombreux défis économiques, politiques et sociaux. La création d'emplois demeure la priorité des décideurs politiques dans l'ensemble de cette région. La Banque continuera à soutenir ces efforts en favorisant la croissance tirée par le secteur privé, à la fois en soutenant l'accès des PME aux financements et en investissant dans des infrastructures économiques et sociales plus qu'indispensables. Une intensification de la coopération avec les pays du Golfe et un renforcement des services de conseil de la BEI pourraient accroître encore davantage l'efficacité des opérations réalisées dans les pays partenaires méditerranéens. Malgré l'instabilité politique que connaît cette région, la BEI a maintenu une solide clientèle et un fort ancrage dans les pays partenaires méditerranéens. Pour 2014, elle peut compter sur une bonne réserve d'opérations réparties dans les secteurs clés que sont l'énergie, les transports, l'environnement et l'appui aux PME.

La Banque envisage de développer son activité de prêt en faveur de l'action pour le climat en Chine, tandis que le potentiel de projets bénéfiques pour le climat s'élargit en Asie, en Amérique latine et en Afrique du Sud. Quels que soient les secteurs, les besoins d'investissement restent importants dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, dans lesquels les possibilités d'intervention de la BEI sont donc considérables. La nécessité de promouvoir, à grande échelle, la croissance économique et la réduction de la pauvreté signifie que le développement du secteur privé, en particulier des PME, restera au cœur de l'activité de la Banque.

La BEI s'attachera à favoriser encore davantage la réalisation des objectifs stratégiques de l'UE dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques, en mettant tout particulièrement l'accent sur les projets relatifs à l'énergie, aux services publics de base liés à l'eau et aux transports.

Les Facilités sur risques propres, actuellement distinctes pour les deux régions du voisinage, pourraient être fusionnées en une seule. Il est également proposé de créer, pour succéder au Mécanisme pour une énergie durable, un dispositif dont la dotation pourrait être relevée de

manière à refléter l'augmentation tendancielle des fonds alloués à l'action pour le climat. Des discussions sont en cours avec la Commission européenne concernant l'association de ces ressources supplémentaires, notamment pour lutter contre les changements climatiques, avec des aides non remboursables dans le cadre d'instruments de panachage afin d'augmenter encore leur effet de levier et leur efficacité.

À la suite de la demande du Conseil des ministres des finances de l'AELE en septembre 2013, le Conseil d'administration a approuvé la prolongation du Mécanisme de prêt pour les pays de l'AELE jusqu'au 31 décembre 2017 et augmenté le total des financements disponibles en le portant à 4,1 milliards d'EUR. Le Conseil des gouverneurs a approuvé la proposition le 8 octobre 2013. L'expérience de la Banque en ce qui concerne le financement de projets dans les pays de l'AELE est globalement positive, en particulier dans les secteurs de l'énergie, des transports et de l'environnement. L'excellente coopération en la matière devrait se poursuivre sur la base d'un volume annuel de 200 millions d'EUR environ. En 2014, l'activité prévue dans les pays de l'AELE comprend des projets dans les domaines des transports et de l'économie de la connaissance.

Glossaire et acronymes

ACP	Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
AELE	Association européenne de libre-échange
AFD	Agence française de développement
ALA	Amérique latine et Asie
ARYM	Ancienne République yougoslave de Macédoine
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
CIP	Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité
COSME	Programme pour la compétitivité des entreprises et des PME
Erasmus	Programme d'action européen pour la mobilité des étudiants
ESIF	Fonds structurels et d'investissement européens
ETI	Entreprises dont la taille et le stade de développement les placent entre les PME (au sens européen de moins de 250 employés) et les firmes de plus grande dimension
FAU	Fonds d'aménagement urbain
FI	Facilité d'investissement
IFI	Institutions financières internationales
JASPERS	Assistance conjointe à la préparation de projets dans les régions européennes (<i>Joint Assistance to Support Projects in European Regions</i>)
JESSICA	Soutien européen conjoint à l'investissement durable dans les zones urbaines (<i>Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas</i>)
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
Mandat de prêt extérieur (MPE)	Décision 1080/2011/UE du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011 et 633/2009/CE du Parlement européen remplaçant la décision du Conseil du 13 juillet 2009, qui remplaçait elle-même la décision du Conseil 2006/1016/CE du 12 décembre 2006
MFPR	Mécanisme de financement avec partage des risques
MIE	Mécanisme pour l'interconnexion en Europe
Pays de l'AELE	Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse
Pays préadhésion	Pays candidats (Turquie, ancienne République yougoslave de Macédoine ou ARYM, Islande, Monténégro, Serbie) et pays candidats potentiels (Albanie, Bosnie-Herzégovine et Kosovo – ce dernier tel que défini par la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies). (Aux fins de la présentation des rapports de la BEI, les activités dans les pays de l'AELE sont aussi incluses dans cette catégorie, sauf indication contraire).
Pays voisins et partenaires de l'UE	Pays méditerranéens (hors Turquie), Europe orientale, Caucase du Sud, Russie, pays ACP/PTOM, République d'Afrique du Sud et pays ALA
PME	Petites et moyennes entreprises
PPP	Partenariat public-privé
PTOM	Pays et territoires d'outre-mer
RAS	République d'Afrique du Sud
RDI	Recherche-développement et innovation
RTE	Réseaux transeuropéens
SEAE	Service européen pour l'action extérieure



Contacts

Pour tout renseignement d'ordre général :

Bureau d'information

Département Responsabilité d'entreprise et communication

☎ (+352) 43 79 - 22000

☎ (+352) 43 79 - 62000

✉ info@bei.org

Banque européenne d'investissement

98-100, boulevard Konrad Adenauer

L-2950 Luxembourg

☎ (+352) 43 79 - 1

☎ (+352) 43 77 04

www.bei.org